

6. Glossaire

Avertissement :

Les définitions proposées ont été pensées dans le cadre du sujet qui nous préoccupe ici : les documents graphiques et la déficience visuelle

Acuité tactile :

Capacité d'atteindre une certaine limite du pouvoir séparateur d'une modalité sensorielle, ici le toucher.

La mesure de cette acuité est fonction de la capacité de discrimination des éléments tactiles tant sur le plan physiologique que mental.

Ainsi, au seuil d'acuité, plusieurs points en relief peuvent être sentis comme un seul élément tactile

Acuité visuelle :

Capacité d'atteindre une certaine limite du pouvoir séparateur d'une modalité sensorielle, ici la vision.

La mesure de cette acuité se définit comme la capacité de reconnaître et d'interpréter des éléments visuels, au contraste maximal.

Ainsi, au seuil d'acuité, de fines rayures rapprochées peuvent être vues comme uniformes

Attribut symbolique de l'objet :

Tout élément caractéristique permettant de reconnaître, par convention, un objet.

Autonomie :

Aptitude à maîtriser des méthodes et des techniques qui permettent à la personne d'accomplir, seule, un maximum d'activités dans les divers aspects de la vie quotidienne

Besoin :

La norme NF X 50-150 définit le besoin dans les termes suivants : insatisfaction qui motive la création du produit. Et .

Fonction : formulation du besoin en vue d'obtenir le produit (*cf* fonction ci-après) ,

Produit : élément concret qui répond au besoin à travers la satisfaction des fonctions

Bigraphisme :

Double écriture . impression visuelle courante dite « en noir » et impression tactile en relief ou en braille.

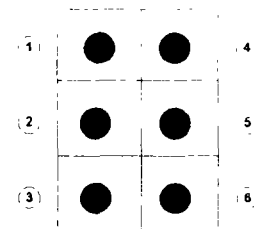
Carte cognitive :

Représentation d'une partie plus ou moins étendue de l'espace physique, qui permet à un individu de se situer dans l'espace et de planifier un déplacement

Cellule braille :

Elle est formée de six points en relief organisés en deux colonnes et trois lignes

La présence ou l'absence de ces points dans la cellule aboutit à 63 combinaisons. Ce qui permet de représenter les lettres de l'alphabet, les signes accentués, la ponctuation et les chiffres. L'ensemble de la cellule braille mesure de six à sept millimètres de hauteur et trois à quatre de largeur. La lecture se fait avec la pulpe des doigts



Cellule braille

Champ visuel :

Etendue de l'espace environnant l'observateur, à l'intérieur de laquelle, les objets peuvent être perçus lorsque le regard et la tête sont immobiles.

Le champ visuel binoculaire d'un adulte est une ellipse à grand axe horizontal dont l'ouverture est de 180° sur l'axe horizontal et 110° sur l'axe vertical

Compensations sensorielles :

C'est une démarche qui aide la personne à atténuer ses incapacités dues à la perte partielle ou totale des informations visuelles

Elle consiste au développement et à l'utilisation maximale de la vision restante, des autres sens et de techniques appropriées.

Compétences cognitives :

Aptitude à mettre en place des stratégies de connaissance.

Education spécialisée :

Cursus, méthodes et contenus éducatifs qui diffèrent de ceux de l'enseignement ordinaire par les aménagements de programmes (souvent plus pratiques) ou par les techniques employées.

L'éducation spécialisée associe des actions pédagogiques, psychologiques, sociales, médicales et paramédicales.

Embossage :

Technique mécanique de mise en relief du braille fondée sur l'action de poinçons frappant la feuille de papier. Il existe des machines manuelles ou électriques (semblables à des imprimantes) qui réalisent ce travail

Empan tactile :

Mesure qui représentait l'intervalle compris entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt, lorsque la main est ouverte le plus possible (d'après le dictionnaire Petit Robert)

D'après le niveau de lecture du document (on en distingue trois), la valeur de l'empan tactile sera spécifique (voir annexes techniques II/Lecture globale du document)

Expression fonctionnelle du besoin :

L'analyse fonctionnelle du besoin permet d'énoncer le besoin sous forme modélisée au sein d'un cahier des charges fonctionnel. L'énoncé du besoin sous une forme fonctionnelle, c'est-à-dire en termes de finalités, sans références aux solutions techniques susceptibles d'y répondre, préserve toutes les chances d'émergence de l'innovation au moment de sa conception. Cette formalisation constitue l'expression fonctionnelle du besoin.

Cahier des charges fonctionnel : le CdCF est un des documents constituant le dossier de consultation-appel d'offres.

Fonction :

La norme NF X 50-150 définit les fonctions dans les termes suivants :

« Actions d'un produit ou de l'un de ses constituants en terme de finalité » La fonction exprime le résultat attendu (finalité) et non les moyens pour y parvenir. Elle doit être désignée par le résultat souhaité

La fonction est une formulation simple du besoin.

Il est rare qu'un produit ne remplisse qu'une seule fonction

On distingue : les fonctions principales , les fonctions de contrainte , les fonctions d'usage , les fonctions techniques.

Critères d'appréciation .

Ils sont affectés aux fonctions d'usage

La norme NF X 50-150 en donne la définition suivante « Caractère retenu pour apprécier la manière dont une fonction est remplie ou une contrainte respectée. »

Une fonction se caractérise rarement par un seul critère

Un indicateur quantifiable (niveau du critère) doit pouvoir lui être associé :

– pour les critères « objectifs » : une valeur chiffrée ;

– pour les critères « subjectifs » : une référence

Par rapport à un niveau de critère demandé, il existe une certaine tolérance de flexibilité

Classe de flexibilité est un indicateur de tolérance

- Classe F0 flexibilité nulle performance impérative et rédhibitoire .
- Classe F1 flexibilité très faible performance reconnue comme nécessaire par le spécificateur .
- Classe F2 flexibilité faible . performance connue du spécificateur, mais laissée à l'appréciation du fabricant

Image mentale :

L'image mentale est un événement psychologique qui a pour vocation de restituer l'apparence figurative des objets ou des événements en dehors des conditions matérielles de réalisation d'un champ perceptif

Intermodalité sensorielle :

Relation, lien de réciprocité entre deux ou plusieurs sens (vue-ouïe, toucher-sens)

Invariants perceptifs :

Éléments d'une structure ou d'un objet que l'on peut identifier quelle que soit la transformation qu'ils subissent. Par exemple, une tasse possède entre autres un élément perceptif invariant qui est la anse

Sens kinesthésique :

Sensation interne du mouvement des parties du corps assurée par le sens musculaire et par les excitations du labyrinthe de l'oreille interne

Lisibilité tactile (d'un document) :

Qualité d'un produit en relief pour les aveugles

Elle est définie par un ensemble de critères décrivant les qualités du code graphique, du rendu graphique en relief et de la mise en page employée

Projection orthogonale :

Méthode utilisée en dessin technique et scientifique, s'oppose comme son nom l'indique à celle dite de projection centrale (perspective)

L'épure, une fois la modalité et les conventions connues, permet, grâce à la combinaison de trois figures, de construire mentalement le volume représenté (voir annexes techniques II/Similitude du code avec les données de la perception visuelle)

Rééducation :

Traitement visant à faire recouvrer l'usage d'une fonction lésée à la suite d'un accident ou d'une maladie

Registre de représentations graphiques :

Répertoires de conventions permettant de figurer un objet de 3D en 2D

Ex dessin documentaire, technique ou scientifique, schéma (voir annexes techniques II/Critères relatifs aux codes graphiques)

Représentation mentale :

Construction intellectuelle élaborée à partir d'un capital d'impressions, d'expériences sensori-motrices, d'émotions

Saccades oculaires :

Ce sont des mouvements rapides d'exploration Ces mouvements brusques sont déclenchés par l'intérêt pour une stimulation donnée

Seuil de discrimination tactile :

Limite inférieure en deçà de laquelle on ne peut plus distinguer deux traits, deux points

Techniques de compensation ou techniques palliatives :

Ce sont des techniques appropriées qui concernent les déplacements (développement sensoriel, du sens de l'orientation, apprentissage de la technique de la canne longue), les activités de la vie quotidienne (utiliser le téléphone, reconnaître sa monnaie.), la lecture, l'écriture (le braille intégral puis

abrégé, la dactylographie) et l'informatique (adaptations spécifiques : synthèse vocale, écran braille éphémère, système de grossissement de caractères)

Vision fonctionnelle :

Elle est définie comme la vision utilisable en pratique Elle est propre à chaque individu.